

REEMPLACEMENT D'UN BUS SCOLAIRE

Description des exigences techniques

1 Impositions minimales

Il s'agit de l'acquisition d'un autocar scolaire de minimum 55 places + place pour le guide et le chauffeur pour utilisation régulière en transports d'élèves et à usage mixte.

L'autocar devra présenter des caractéristiques performantes en ce qui concerne la sécurité, la technologie, le confort, la conception, la motorisation, la fiabilité, l'acoustique intérieure et la lutte contre la pollution.

Les caractéristiques données ci-après sont des minimas sauf indication contraire. Le concessionnaire joindra à son offre, les données techniques du véhicule qu'il propose de fournir.

Toutes les attestations éventuelles d'organismes agréés devront être fournies à la livraison. La réception sera comprise dans le prix, y compris le passage à l'inspection automobile qui sera effectué par l'adjudicataire.

Le certificat de demande d'immatriculation sera à fournir à l'administration, avant la livraison.

L'autocar proposé, y compris les accessoires, sera du modèle le plus récent.

L'autocar sera muni de tous les accessoires de signalisation et d'éclairage conformes aux prescriptions du Code de la Route belge. Il devra satisfaire aux prescriptions légales qui sont d'application pour ce type de véhicule au moment de la livraison et portant règlement général sur les conditions techniques y afférentes et plus particulièrement aux normes en vigueur pour le transport d'enfants ainsi qu'aux directives européennes en vigueur au moment du présent marché.

L'autocar devra également répondre aux normes CE en ce qui concerne les équipements et la pollution et respecter les normes et lois belges en matière de sécurité et conditions d'espacement entre les rangées des places assises (Arrêté royal du 15 MARS 1968 portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles et leurs remorques, leurs éléments ainsi que les accessoires de sécurité) - Chapitre VII. Aménagement - Article 64. Places assises pour voyageurs - chapitre 1 : Dispositions applicables aux autobus et autocars.

L'autocar sera du type commercialisé en Belgique. Le concessionnaire joindra un procès-verbal d'agrément délivré par le Ministère belge des Communications à son offre technique.

L'autocar à livrer sera neuf, exempt de tout défaut ou vice de construction pouvant nuire à son aspect, à son bon fonctionnement, à sa robustesse ou à la durée de son emploi.

2 Plan d'entretien, disponibilité du service après-vente

Le soumissionnaire établira obligatoirement sur papier libre :

1 Un plan reprenant le coût et la fréquence des entretiens.

Prévoir un kilométrage de ± 30.000 km/an pour une durée de 10 ans hors pneumatiques et accidents.

2 Une proposition de contrat de plan d'entretien avec garantie extra complète (pièces, main d'œuvre, entretien et corrosion, ...) pour une durée de 10 ans hors pneumatiques et

accidents.

- prévoir un kilométrage de \pm 20.000 km/an.
- paiement de la prime une fois par an.
- toutefois, si le kilométrage n'atteint pas 90% ou s'il dépasse 110%, le prix sera revu en conséquence suivant proposition à faire.
- Le soumissionnaire annexera à son offre un tableau reprenant le coût au kilomètre en dehors de la fourchette prévue ci-dessus et cela, par 5.000 km au-dessus ou en-deçà jusqu'à une différence faisant passer notre estimation à 25.000 km/an.

Le soumissionnaire explicitera obligatoirement les moyens dont il dispose pour assurer les dépannages rapides.

Les éléments suivants seront notamment pris en compte :

- assistance, réparation, entretien
- stock des pièces de rechange
- permanence en cas d'urgence
- remorquage
- tout autre élément pertinent.

2.a Documents à joindre à la soumission

- caractéristiques techniques du châssis et de la carrosserie,
- plan d'implantation des sièges,
- photos intérieures et extérieures du véhicule,
- plan de description des exigences techniques.

2.b Autocars de minimum 55 places assises + place pour le guide et chauffeur

Autocar d'une capacité de 55 places + guide + chauffeur pour l'utilisation régulière en transports d'élèves et à usage mixte.

1.1 Caractéristiques techniques minimales

Passagers

Sièges agréés CE pour les transports scolaires et conformes à l'Arrêté royal du 15 MARS 1968.

Appui-tête intégré au dossier.

Accoudoirs rabattables ou cales hanche (PAS d'accoudoir fixe).

Revêtement des sièges en tissu très résistant avec les dos des dossiers en dur (lavable) + ceinture de sécurité à toutes les places (ceintures 2 points à enrouleur, sauf places exposées : 3 points) + protection face arrière du dossier.

Poste de conduite

Siège à suspension pneumatique, réglable dans toutes les directions, dossier inclinable, 2 accoudoirs

+ réglage lombaire et assise.

Appui-tête et ceinture de sécurité à 3 points. Pare-soleil frontal (sur le long du pare-brise). Pare-soleil latéral (côté chauffeur).

Rétroviseurs : 2 à gauche, 2 à droite, commande électrique + dégivrants, 1 rétroviseur d'angle mort,

1 retro pour le trottoir si besoin, rétroviseurs de surveillance intérieure (ou caméra).

Paroi de séparation légère de confort derrière le chauffeur (une paroi entière permettant une meilleure sécurité du chauffeur **sera considérée comme un plus dans le**

critère des caractéristiques techniques).

Poste de conduite ouvert dans le même volume que l'espace passagers.

Poste de conduite avec accès direct et aisé aux élèves transportés. Ordinateur de bord (indicateur température extérieure).

Caméra de recul, angle mort (droit) + capteur marche arrière.

Le niveau sonore, dû aux équipements et au moteur, de la cabine du chauffeur ne dépassera pas le niveau de 75 dB(a) au poste de travail. Si celui-ci est supérieur, il en sera fait mention expressément dans l'offre.

Les commandes des accessoires seront disposées à portée de mains de manière à réduire les mouvements et éviter de perdre la vue sur la route.

Equipements intérieurs

Radio + Bluetooth + haut-parleur + micro + système main libre (GSM).

Eclairage intérieur suffisant, éclairage indépendant pour le poste de conduite, éclairage des marches

d'accès à l'ouverture de la porte d'entrée pour les passagers.

Isolation thermique du toit et des parois latérales.

Garnissage du plancher d'un matériau aisé à l'entretien, résistant et antidérapant. Séparation derrière les escaliers d'accès.

Double vitrage **(si possible à 2 ouvertures de fenêtres de chaque côté afin de faciliter l'aération du bus, sera considéré comme un plus dans le critère des caractéristiques techniques).**

Panneaux signalétique transport scolaire rétro réfléchissants équipé d'un éclairage LED.

Accès

Poignée de maintien et d'aide à la montée à chaque porte.

Valve de secours à chaque porte.

1^{ère} marche d'accès à maximum 400 mm du sol avec revêtement antidérapant de toutes les marches. Système permettant à l'autocar de « s'agenouiller » aux différents arrêts.

Système d'ouverture des portes en cas d'accident.

Nombres de porte : 2 portes.

Moteur

Puissance moteur : ± 240KW.

Le moteur devra correspondre aux normes antipollution en vigueur au moment de la livraison) en

précisant si l'usage d'additif Adblue est requis ou non.

Le contrôle de l'huile moteur pourra s'effectuer via une jauge manuelle.

Boîte de vitesses : automatique à minimum 6 rapports et 1 arrière.

Freinage

Freins à disques sur les quatre roues 2 circuits indépendants AV et ARR.

A.B.S. / E.B.S. (Electronic Brake System), E.S.C. / E.S.P. (Electronic Stability Program) et A.S.R. (Anti-Slip Regulation).

Ralentisseur (préciser le modèle). Système Telma ou à retardeur soit aux pieds soit avec manette manuelle (la manette manuelle **sera considérée comme un plus dans le critère des caractéristiques techniques).**

Freins bloqués portes ouvertes.

Pneumatiques Pneus avant route. Pneus arrière M+S (Mud+Snow)

Roue de secours du même type que les roues avant.

Suspension pneumatique avec correction d'assiette électronique.

Electricité

Tachygraphe digital, détecteur d'incendie dans le

compartiment moteur. Rappel des clignoteurs à l'arrière en partie haute.
Une prise type allume-cigare 12 V + 24V proche du poste de conduite. Marche arrière avec avertisseur sonore.

Direction à gauche, avec assistance hydraulique incorporée et volant réglable en hauteur et en inclinaison.

Pont arrière

Rapport de démultiplication permettant une vitesse soutenue de 90 Km/h.

Carrosserie

Construction monocoque en acier allié fer-zinc, face arrière et pare-chocs avant en matériau composite Protection anticorrosion, protection des corps creux et traitement anti- gravillons des parties exposées ;
Plancher résistants à l'humidité et recouvert d'un tapis très résistant anti-feu et antidérapant ;
Parois sous baies recouvertes de stratifié ;
Revêtement du pavillon en stratifié ;
Soutes à bagages sous plancher (avec éclairage)
Pare-brise (1 pièce) en triplex teinté
Vitre chauffeur en double vitrage teinté avec panneau coulissant pour l'aération
Baies latérales et arrière teintées et collées à la carrosserie
Teinte extérieure : le ton RAL sera défini ultérieurement

Dimensions

Longueur maximale :
12m50. Hauteur
Maximum : 3m50.
Largeur : 2m60.

Accessoires divers

Outillage de bord (décrire la composition). Cric hydraulique et démonte roue.
2 extincteurs.
Triangle de danger.
2 plaques repliables (avant et arrière) « Transports d'enfants ».
Marteaux brise-vitres suivant les normes en vigueur. Celui situé près du chauffeur inclura un coupe ceinture de sécurité.
Le bus comprendra l'ensemble des pictogrammes réglementaires à l'intérieur (ceintures de sécurité, issue de secours, ...) et l'extérieur.

Chauffage et ventilation

Chauffage et dégivrage du poste de conduite par un aérotherme indépendant
Bouches de chauffage de chaque côté du pare-brise. Aérotherme supplémentaire pour le chauffeur
Chauffage de l'espace passager par aérothermes à eau chaude, circulation dans des gaines le long des parois latérales
Préchauffage autonome de 30 kW avec programmateur 1 extracteur d'air électrique à l'arrière du pavillon
2 trappes au pavillon faisant, aussi, office d'issue de secours

Air conditionné

Equipements complémentaires

Réservoir (à clé) à carburant de \pm
300 L. Réservoir AdBlue de
minimum 60 L.

Toutes les clefs du véhicule fournies en deux exemplaires (Option : troisième exemplaire de

clés).

Porte-bagages pour chauffeur fermant à clé Pare-soleil frontal et latéral gauche

Porte-bagages de grande capacité avec mains courantes

Dispositif de remorquage à l'avant et à l'arrière

Bavettes aux 4 roues

1.2 Formation à prévoir lors de la livraison

Un écolage sera donné aux membres du personnel qui seront en charge de l'utilisation de l'autocar

(chauffeurs et mécanicien).

L'écolage reprendra notamment :

- une description des risques.
- une formation sur la maintenance ordinaire sur le châssis cabine et sur la superstructure (au mécanicien).
- les précautions particulières à prendre :
 - avant toute mise en route.
 - lors de l'utilisation.
 - la maintenance de premier niveau.
 - les interdictions.

1.3 Documentation à joindre obligatoirement

Les documents de bords originaux du véhicule et des accessoires.

Les documentations techniques et administratives ainsi que les manuels d'entretien et d'utilisation (le tout en français).

Le livre technique pour atelier ou clé USB.

1.4 Contrôle technique

Le véhicule est présenté au premier contrôle technique par et aux frais du fournisseur. Ce dernier effectuera aussi la pose des plaques minéralogiques.

1.5 Exigences minimales du service après-vente

Le point service sera spécialisé dans l'entretien et la réparation d'autobus et d'autocars. Le soumissionnaire joindra à son offre une attestation certifiant :

- que le point service est agréé par la marque du véhicule proposé et pour l'étalonnage de tachygraphe,
- que le point service dispose à demeure d'un stock de pièces d'origine et d'un appareil de diagnostic pour le véhicule proposé,
- qu'il pourra fournir un service de carrosserie et de peinture adapté.

1.6 Démonstration/essai de l'autocar

À la demande de l'Adjudicateur, le soumissionnaire s'engage à venir faire essayer le modèle d'autocar qu'il propose dans un délai raisonnable. Cet essai, réalisé par un de nos chauffeurs, permettra de prendre en compte la maniabilité et l'ergonomie.

Le bus sera assuré par le soumissionnaire lors de l'essai. Aucun frais ne sera réclamé à

l'Administration communale en cas de détérioration ou d'accident.